

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 36/2023

OBJET : Réglementation de la circulation place de l'église à Cadayrac ainsi que la rue située entre la rue Saint Amans et la route de la Vayssière, à l'arrière de l'église Saint Amans.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de travaux de réfection du clocher de l'église Saint Amans par la mairie de Salles-la-Source.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – La circulation place de l'église à Cadayrac sera fermée ainsi que la rue située entre la rue Saint Amans et la route de la Vayssière, à l'arrière de l'église pendant la durée des travaux de réfection du clocher à partir du 17 avril 2023 à 7 h 30 jusqu'au 28 juillet 2023.
Un accès pour les riverains sera conservé.

ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur.

ARTICLE 3 - La signalisation mis en en place par la mairie de Salles-la-Source.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 11 avril 2023


Le Maire,
Jean-Louis [Signature]

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.